

SYNTHÈSE SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

SYNTHÈSE
JUIN 2025



CENTRE-VALDELOIRE.FR



Les résultats présentés sont issus de l'enquête menée annuellement sur le DMA par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire de la région Centre-Val de Loire auprès des collectivités. Le périmètre de l'étude comptabilise 54 EPCI à compétence collecte ainsi que 7 EPCI interrégionaux au 31/12/2023.

1 PRÉVENTION ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Le SPGD peut mettre en place plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants, le premier étant les **Plans Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA)**. En 2023, **36% de la population est couverte par un PLPDMA (soit 12 EPCI)** dans la région. En prenant les EPCI en cours d'élaboration du programme, c'est 77% de la population qui sera couverte prochainement (+29 EPCI).

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de réduction à la source des ordures ménagères.

En 2023, **85% des EPCI de la région ont mené des actions de promotion du compostage domestique**, distribuant 34 678 composteurs individuels, contre 8 262 en 2021 (+320%). Depuis le début de ces actions, 196 657 composteurs ont été remis. Cette forte hausse s'explique par l'échéance du 1^{er} janvier 2024 sur l'obligation du tri à la source des biodéchets. En zone majoritairement rurale, les collectivités privilégient la distribution de composteurs à la mise en place de collectes spécifiques. **Environ 433 000 habitants, soit 16,8% de la population régionale, sont ainsi couverts.**

En 2023, **près de 35 000 tonnes de biodéchets auraient été détournées.**

Enfin, **9%** de la population est concernée par un mode de **tarification incitatif (TI)**. Aucun nouvel EPCI ne s'est engagé sur de la tarification incitative depuis 2019. Une expérimentation est cependant en cours sur un territoire.

Ce mode de tarification permet d'envisager une baisse des DMA de l'ordre de 20% dont une baisse de 41% des OMR (chiffres ADEME) Pour rappel, **l'objectif du SRADET est la couverture de 38% de la population par la TI en 2025.**

2 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1 CHIFFRES CLÉS DMA 2023

En 2023, **1,445 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)** ont été collectées en région Centre-Val de Loire, soit une production de **560 kg par habitant sur l'année, contre 614 kg/hab. en 2021**¹.

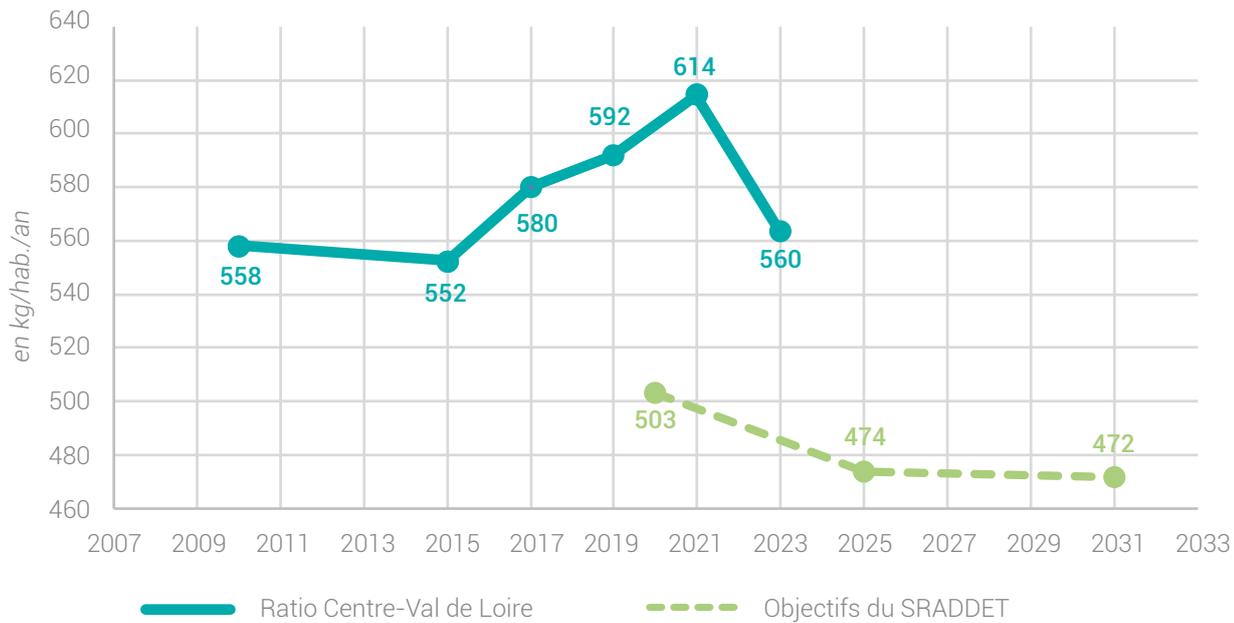


FIGURE 1 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA ET OBJECTIFS DU SRADDET

2.2 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2023, **494 608 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées en région Centre-Val de Loire. Le ratio d'OMr collectées par habitant **en 2023 est donc de 192 kg/hab., soit une diminution de**

9,6% par rapport à 2021. Près de **71% des OMr produites par les collectivités de la région sont incinérées** (+1% par rapport à 2021). Les 29% restants sont enfouis. Les tonnages d'OMr collectées en région Centre-

Val de Loire ont majoritairement été traitées dans des installations situées en région (99% des tonnages).

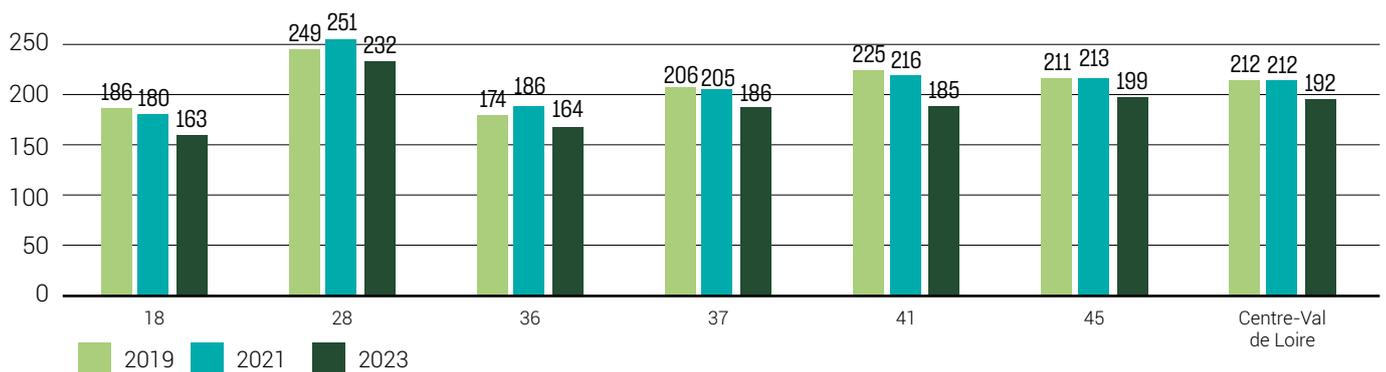


FIGURE 2 : RATIO D'OMR COLLECTÉES PAR HABITANT ET PAR DÉPARTEMENT (EN KG/HAB./AN)

¹ Ratio 2021 réévalué à 614 kg/hab. au lieu de 628 kg/hab. suite à une erreur de déclaration

2.3 LES COLLECTES SÉPARÉES

2.3.1 COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Au 31/12/2023, l'ensemble du territoire avait déployé l'extension des consignes de tri.

En 2023, **145 240 tonnes d'emballages (hors verre) et papiers graphiques** ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 140 132 tonnes en 2021). Le ratio d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés par habitant en 2023 est de **56 kg/hab.** (+1 kg par rapport à 2021).

Le schéma de collecte principal est la collecte en multimatériaux, soit un mélange entre les emballages plastiques, métaux et les papiers. Cela représente 77% des tonnages collectés. Les tonnages d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés en région Centre-Val

de Loire ont majoritairement été traités par des installations situées en région (84%).

Le taux moyen de refus de tri est de **25,8 % en 2023, contre en 27,7% en 2021.** A titre de comparaison, le ratio national de refus de tri est de **23%² en 2022 selon CITEO.**

2.3.2 COLLECTE DU VERRE

En 2023, **89 273 tonnes d'emballages en verre** ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 91 332t en 2021). Le ratio d'emballages en verre collectés par habitant en **2023 est donc de 35 kg/hab.** Les tonnages d'emballages en verre collectés en région Centre-Val de Loire ont exclusivement été recyclés dans des installations situées hors région.

2.3.3 COLLECTE DES BIODÉCHETS

En 2023, **6 356 tonnes de biodéchets** ont été collectées en région Centre-Val de Loire en 2023 (contre 6 133t en 2021). La collecte des biodéchets a concerné **11 collectivités** en 2023 (contre 4 en 2021).

2.3.4 COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS (HORS DÉCHÈTERIE)

Les collectes principales sont les déchets verts, les encombrants et les textiles. Ainsi, en 2023, **21 194 tonnes de déchets verts, 5 369 tonnes d'encombrants et 4 840 tonnes de textiles** ont été collectées hors déchèterie.

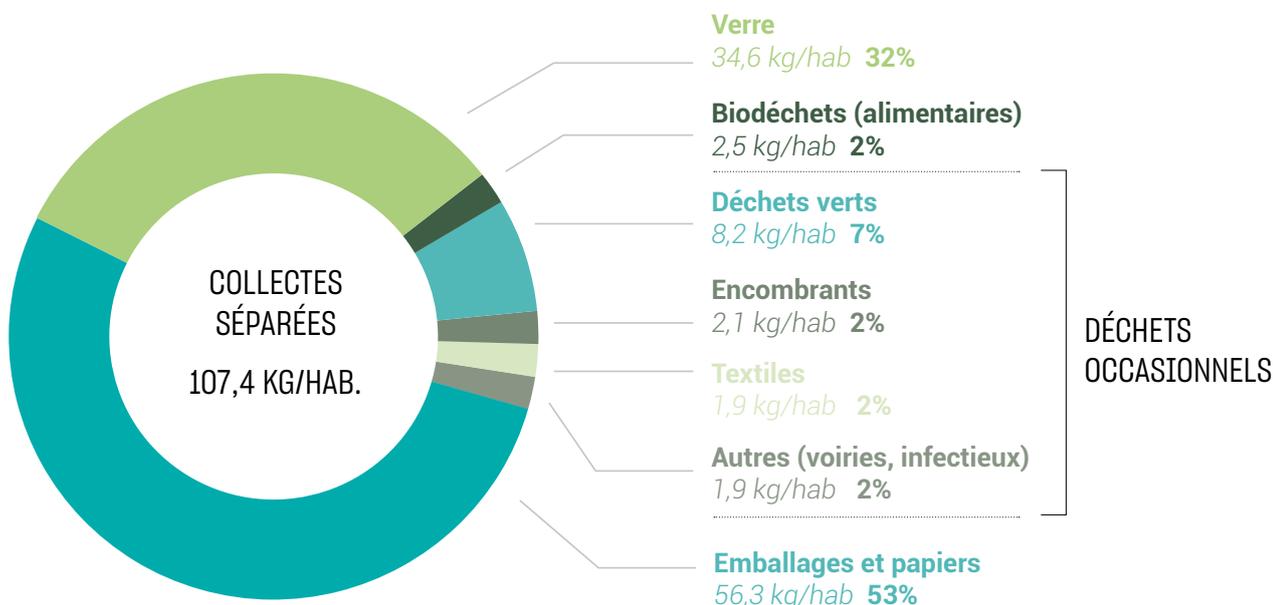


FIGURE 3 : RÉPARTITION DES COLLECTES SÉPARÉES EN 2023

2.4 LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

En 2023, **673 765 tonnes de déchets ont été collectées en déchèteries en Centre-Val de Loire, soit 261 kg par habitant.** Ce volume est en baisse par rapport à 2021 (738 782 tonnes, soit 288 kg/hab.), confirmant le caractère exceptionnel de l'année 2021, marqué par un effet post-COVID. Le ratio a ainsi diminué de 27 kg/hab. entre 2021 et

2023, traduisant un retour à des niveaux de collecte plus habituels pour les déchets occasionnels en déchèterie.

Les flux majoritaires, collectés en déchèteries, sont les déchets verts, les encombrants et les gravats/déblais. En effet, **les apports de ces trois flux représentent**

78% du gisement collecté.

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont majoritairement été orientés vers des solutions de traitement de la région en 2023. En effet, plus de 87% du gisement collecté a été envoyé vers des installations régionales.

² Les Cahiers CITEO - Collecte et tri – 2024/2025 Accroître les performances

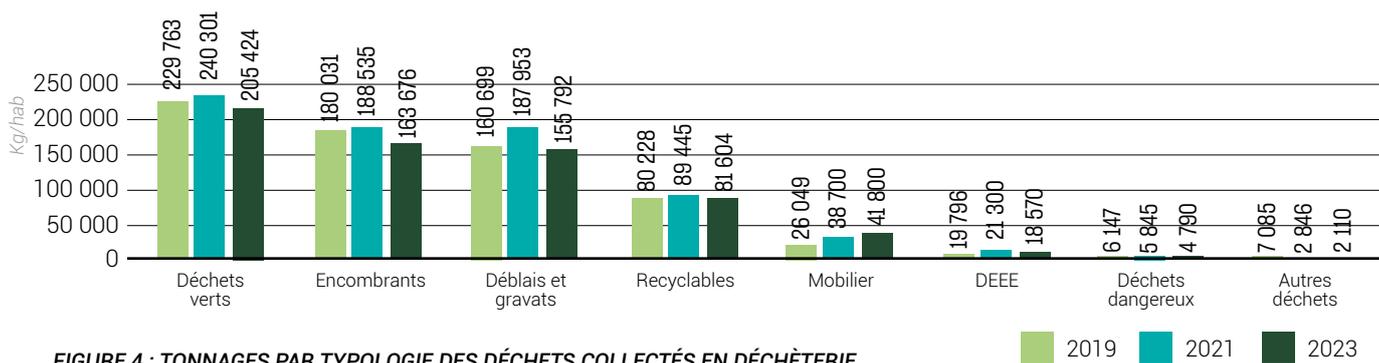


FIGURE 4 : TONNAGES PAR TYPOLOGIE DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

2019 2021 2023

3 BILAN SUR LA PRODUCTION DE DMA ET CONCLUSION

Entre 2021 et 2023, la quantité de déchets ménagers et assimilés a diminué de 51 kg/hab., marquant une avancée significative dans la réduction des déchets. Des évolutions majeures sont à souligner :

- Une baisse du ratio des ordures ménagères résiduelles (OMR) de 19 kg par habitant, témoignant d'un meilleur tri et d'une diminution des déchets non valorisables.

- Un développement important du tri à la source des biodéchets, grâce à l'installation de composteurs et à l'extension des collectes dédiées.

- Une réduction de 100 000 tonnes des déchets en déchèterie, avec une baisse notable de 13% des encombrants, signe d'un tri plus efficace et d'un taux de recyclage en amélioration.

Dans cette dynamique, les collectivités ont également renforcé leurs actions de prévention en mettant en place des Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Cependant, malgré ces progrès, l'objectif fixé par le SRADDET pour 2025, qui vise une production de 474 kg de DMA par habitant, semble difficilement atteignable.

FIGURE 5 : LA QUANTITÉ DE DMA PAR RATIO PAR CATÉGORIE EN CENTRE-VAL DE LOIRE DEPUIS 2015



